



Vallée de l'Oise et des 3 forêts

Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 095-249500455-20250627-20250607-DE



BILAN ANNUEL 2024

Sommaire

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1. Les aspects financiers et le personnel administratif 2024 9
2. Transfert de compétence et mutualisation..... 9
3. La mutualisation 9

II. ETAT DES LIEUX

1. Les aspects financiers et le personnel administratif 2024 11
2. La mutualisation 14
3. Les actions mises en œuvre en 2024 20

III. ORIENTATIONS ET ACTIONS ENVISAGEES

1. Les orientations et les évolutions 23
2. Les actions envisagées à compter de 2025..... 23

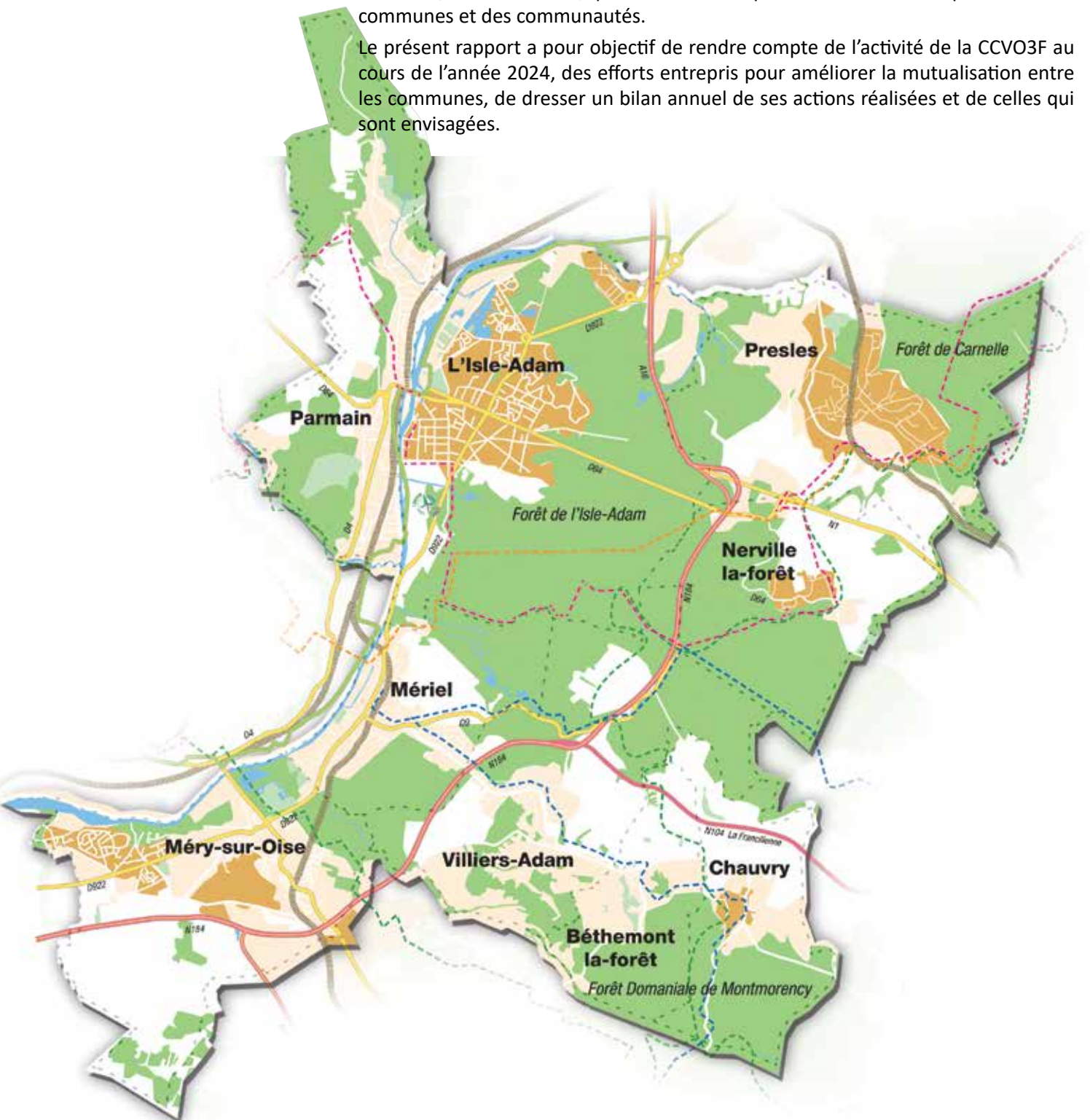


Préambule

La mutualisation des services est devenue depuis la loi du 27 février 2002, un outil essentiel de la maîtrise des dépenses publiques locales.

Elle se fait soit par la mise à disposition de services dans le cadre des compétences transférées (article L. 5211-4-1), soit par la création de services communs sans transfert de compétence (article L. 5211-4-2). D'autres formes de mutualisation existent, comme les prestations de services, les groupements de commandes, le partage de matériels, et les ententes, qui ne concernent pas nécessairement le personnel des communes et des communautés.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de l'activité de la CCVO3F au cours de l'année 2024, des efforts entrepris pour améliorer la mutualisation entre les communes, de dresser un bilan annuel de ses actions réalisées et de celles qui sont envisagées.



Chronologie 2024

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 095-249500455-20250627-20250607-DE



- 16 janvier : SDRIF-e - atelier de présentation
- 25 janvier : Autour l'Habitat (CIL, PLH, CIA) groupe de travail

JAN

- 15 mars : bureau des maires
- 21 mars : transfert de la compétence eau assainissement

MAR

- 1^{er} février : commission tourisme, culture, évènement
- 1^{er} février : mobilité TAD PMR
- 7 février : plan intercommunal de sauvegarde
- 9 février : bureau des maires
- 9 février : MOUS (Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) - groupe de travail

- 3 mai : bureau des maires
- 16 mai : Autour l'Habitat (CIL, PLH, CIA) groupe de travail
- 9 février : MOUS (Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) - groupe de travail
- 21 mai : les Olympiades - réunion de préparation
- 21 mai : France Rénov'
- 21 mai : passation de marché : piste cyclable



AVR

- 2 avril : les Olympiades - réunion de préparation
- 5 avril : Conseil Communautaire
- 25 avril : Autour l'Habitat (CIL, PLH, CIA) groupe de travail
- 29 avril : convention Forêts (ONF, CD95, EPCI)

MAI

JUIN

- 2 juin : Olympiades
- 12 juin : COPIL CRTE
- 13 juin : ZAE Vauvalaise
- 14 juin : MOUS (Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) - groupe de travail
- 16 juin : bureau des maires
- 28 juin : Conseil Communautaire
- 28 juin : Autour l'Habitat (CIL, PLH, CIA) groupe de travail

JUIL



AOÛT

- Des toiles dans les étoiles :
24 août : Parmain
27 août : Méry-sur-Oise
28 août : Presles
29 août : Mériel
30 août : Villiers-Adam
31 août : L'Isle-Adam

Phase 2 vidéoprotection

- 6 novembre : commission communication
- 21 novembre : France Renov'
- 22 novembre : bureau des maires
- 22 novembre : MOUS (Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) - groupe de travail
- 27 novembre : commission finances
- 29 novembre : transfert de la compétence eau assainissement

NOV

OCT

- 11 octobre : Conseil Communautaire
- 13 octobre : Fête de la campagne
- 17 octobre : convention Forêts (ONF, CD95, EPCI)

Phase 2 vidéoprotection

SEPT

Phase 2 vidéoprotection

- 13 septembre : transfert de la compétence eau assainissement
- 13 et 27 septembre : bureau des maires
- 27 septembre : MOUS (Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) - groupe de travail
- 30 septembre : commission tourisme, culture, événement



DEC

- 6 décembre : Conseil Communautaire
- 6 décembre : inventaire des zones artisanales et économique

Phase 2 vidéoprotection

Gouvernance

LE PRÉSIDENT



Sébastien Poniatowski
L'Isle-Adam

LES 8 VICE-PRÉSIDENTS



Pierre-Édouard Eon
1^{er} Vice-Président
Méry-sur-Oise
Développement
économique
*Vice-Président du
Conseil départemental*



Jacques Delaune
Vice-Président
Chauvry
Environnement
Cadre de vie



Philippe Van Hyfte
Vice-Président
Nerville-la-Forêt
Environnement
Cadre de vie



Bruno Macé
Vice-Président
Villiers-Adam
Tourisme
Culture



Didier Dagonet
Vice-Président
Béthémont-la-Forêt
Mutualisation des
services et matériel



Loïc Taillanter
Vice-Président
Parmain
Numérique
Sécurité



Jérôme François
Vice-Président
Mériel
Finances



Céline Caudron
Vice-Présidente
Presles
Communication
Animation

Compétences



Conseil communautaire

- Aménagement de l'espace,
- Développement économique,
- Environnement,
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Tourisme,
- Action politique de la ville,
- Enlèvement des ordures ménagères - exercée via les syndicats TRI-OR et TRI-ACTION,
- Développement des télécommunications à haut débit géré par le SMOVON,
- Instruction des dossiers du droit des sols,
- Maintenance et télésurveillance en matière d'alarme anti intrusion,
- Vidéoprotection,
- Fonds de concours aux communes pour les actions en matière de voirie et d'accessibilité.

4 DATES CLÉS :

- 2003 : Création de la CCVO3F.
- 2013 : Arrivée de Nerville-la-Forêt.
- 2016 : Arrivée de Mériel et de Méry-sur-Oise.
- 2022 : Passage de la CCVO3F en fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 095-249500455-20250627-20250607-DE



LISTE DES COMMISSIONS ET MEMBRES

Développement
économique

Poniatowski Sébastien
Président
Eon Pierre-Edouard
Vice-Président

Dion Bruno, L'Isle-Adam
Tellier Agnès, L'Isle-Adam
Rio Bernard, Méry-sur-Oise
Dohy Alexandre, Méry-sur-Oise
Calves Nadine, Parmain

Godenne Françoise, Presles
François Jérôme, Mériel
Dagonet Didier, Rurales
Pelegri Carine, Minorité

Mutualisation
des services et
du matériel

Poniatowski Sébastien
Président
Dagonet Didier
Vice-Président

Procoppe Aurélie, L'Isle-Adam
Touboul Morgan, L'Isle-Adam
Eon Pierre-Edouard, Méry/Oise
Du Peloux Rémi, Méry/Oise
Michel Valérie, Parmain

Godenne Françoise, Presles
Courtois Jean-Pierre, Mériel
Mace Bruno, Rurales
Jeanrenaud Eric, Minorité

Tourisme et
Culture

Poniatowski Sébastien
Président
Mace Bruno
Vice-Président

Tellier Agnès, L'Isle-Adam
Procoppe Aurélie, L'Isle-Adam
Gautier Catherine, Méry/Oise
Du Peloux Rémi, Méry/Oise
Kisling François, Parmain

Caudron Céline, Presles
Touron Dominique, Mériel
Van Hyfte Philippe, Rurales
Mourget Dominique, Minorité

Environnement
cadre de vie

Poniatowski Sébastien
Président
Van Hyfte Philippe
Vice-Président
Delaune Jacques
Vice-Président

Moreau Joël, L'Isle-Adam
Salbert Julita, L'Isle-Adam
Dohy Alexandre, Méry/Oise
Du Peloux Rémi, Méry/Oise
Santero Antoine, Parmain

Weiffenbach Hervé, Presles
Courtois Jean-Pierre, Mériel
Dagonet Didier, Rurales
Durieux Jérôme, Minorité

Finances



Poniatowski Sébastien
Président
François Jérôme
Vice-Président

Vray Michel, L'Isle-Adam
Chapalain Armelle, L'Isle-Adam
Rio Bernard, Méry/Oise
Barthelemy Stanislas, Méry/Oise
Michel Valérie, Parmain

Bemels Pierre, Presles
Quesnel Mélody, Mériel
Van Hyfte Philippe, Rurales
Durieux Jérôme, Minorité

Animation
Communication

Poniatowski Sébastien
Président
Céline Caudron
Vice-Président

Dion Bruno, L'Isle-Adam
Chapalain Armelle, L'Isle-Adam
Morvan Claudine, L'Isle-Adam
Crespin Marie-Claude, Méry/Oise
Barthelemy Laurence, Méry/Oise

Kisling François, Parmain
Bemels Pierre, Presles
Touron Dominique, Mériel
Mace Bruno, Rurales
Durieux Jérôme, Minorité

Numérique et
Sécurité

Poniatowski Sébastien
Président
Taillanter Loïc
Vice-Président

Pagnon Alphonse, L'Isle-Adam
Touboul Morgan, L'Isle-Adam
Barthelemy Stanislas, Méry/Oise
Meri Aurey, Méry/Oise
Calves Nadine, Parmain

Weiffenbach Hervé, Presles
François Jérôme, Mériel
Delaune Jacques, Rurales
Durieux Jérôme, Minorité



CONTEXTE ET OBJECTIFS

1. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) est une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique qui regroupe à ce jour neuf communes pour une population totale de 39.517 habitants.

COMMUNES	SUPERFICIE (KM ²)	POPULATION 2024
Chauvry	5	301
Béthemont-la- Forêt	3,790	421
Nerville-la-Forêt	6,680	772
Villiers-Adam	9,820	868
Presles	9,950	4 018
Mériel	5,310	5 268
Parmain	9,20	5 723
Méry-sur-Oise	11,17	10 117
L'Isle-Adam	14,94	12 029
	75,86	39 517

La CCVO3F est dotée de compétences dans plusieurs domaines, obligatoires ou optionnels, tels que : l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'environnement avec l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, le tourisme, l'action politique de la ville (à savoir notamment l'élaboration du diagnostic du territoire, l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance), ou encore la compétence d'enlèvement des ordures ménagères, exercée via les syndicats TRI-OR et TRI-ACTION, le développement des télécommunications à haut débit géré par le SMOVON, l'instruction des dossiers du droit des sols, la maintenance et la télésurveillance en matière d'alarme anti intrusion et de vidéoprotection, les fonds de concours aux communes pour les actions en matière de voirie et d'accessibilité, la vidéoprotection etc.

En l'état actuel de ses compétences, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts est conçue comme une structure légère et efficace, évitant les doublons et charges inutiles, respectueuse de l'identité et de l'autonomie des communes. Dès sa création, en 2003, la CCVO3F se voulait à la fois intercommunalité de projet et intercommunalité de moyens, se donnant par exemple la possibilité d'acquérir des matériels dont l'usage pouvait être partagé par ses membres, et visant, dans le cadre de plusieurs de ses compétences, à la coordination ou à l'amélioration de la coordination des moyens communaux.

De fait, depuis la création et davantage encore depuis 2020, un nombre croissant de dispositions a été pris en matière de mutualisation entre la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et les Communes membres.

Une étape supplémentaire a été franchie le 1^{er} janvier 2022 avec la mise en place de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts établit son bilan annuel.

2. Bilan annuel

Chaque année, le bilan annuel et l'avancement du schéma de mutualisation de la CCVO3F font l'objet d'une communication du Président du Conseil Communautaire aux conseillers communautaires.

L'élaboration de ce rapport s'inscrit dans un contexte marqué par des incertitudes. Outre la contrainte budgétaire, les EPCI sont en évolution constante, principalement en matière de compétences transférées par des dispositions législatives et réglementaires qui ont peu de visibilité financière.

3. La démarche de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et les Communes, par l'intermédiaire des Maires et des élus communautaires, et avec l'appui de leurs services, ont ainsi, dès le début de la mandature, commencé à réfléchir ensemble aux questions de mutualisation, et au rapport qui en fait état et projet.



ÉTAT DES LIEUX

1. Les aspects financiers et le personnel administratif en 2024

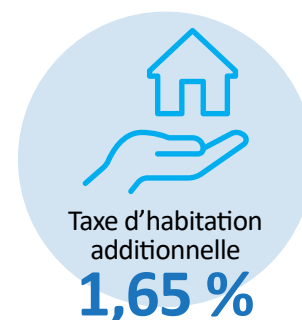
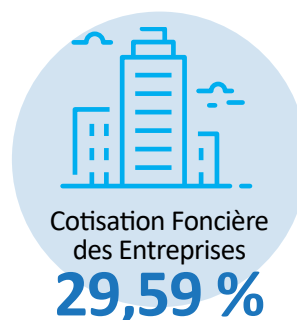
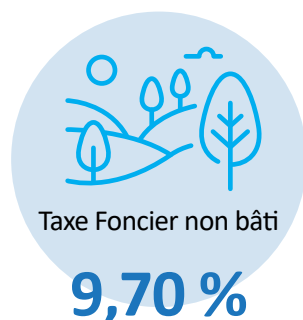
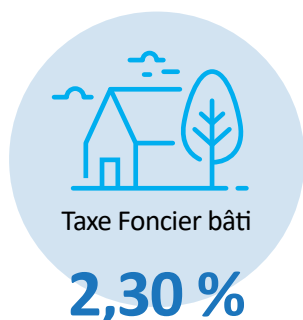
Depuis la mise en place de la fiscalité professionnelle unique (FPU) en 2022, et afin de ne léser aucune commune et de définir au plus juste les attributions de compensation, la Communauté de Communes a mis en place une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a calculé le montant de chaque ville en tenant compte de la prise en charge du FNGIR.

CCVO3F	Attributions de compensation	FNGIR	Attribution de compensation avec prise en charge FNGIR CCVO3F
Béthemont-la-Forêt	11 769.00 €	64 938.00 €	-53 169.00 €
Chauvry	15 862.00 €	27 192.00 €	-11 330.00 €
L'Isle-Adam	2 958 058.00 €	466 858.00 €	2 492 969.00 €
Mériel	328 307.00 €	24 460.00 €	303 847.00 €
Méry-sur-Oise	1 508 810.00 €	260 548.00 €	1 250 326.00 €
Nerville-la-Forêt	19 237.00 €	60 459.00 €	-41 222.00 €
Parmain	304 574.00 €	617 950.00 €	-313 376.00 €
Presles	343 899.00 €	260 568.00 €	83 331.00 €
Villiers-Adam	43 727.00 €	103 043.00 €	-59 316.00 €

Le budget 2024 a été voté le 8 décembre 2023 sans avoir connaissance des bases fiscales définitives 2024. Ces dernières ont ainsi été augmentées au budget supplémentaire suivant les informations communiquées par la DDFIP.

De plus, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a poursuivi la prise en charge du FPIC, le FNGIR, a attribué des fonds de concours aux communes et des fonds de concours « berges de l'Oise » et elle a conservé ses taux pour les contributions sur la moyenne des EPCI en FPU de la région.

Les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2024, sont restés inchangés par rapport à ceux de 2023 et sont comme suit :



SECTION INVESTISSEMENT 2024

TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 470 699,57€
Subventions d'investissement	187 266,65€
Dotations fonds divers et réserves	1 283 432,92€
Total recettes d'ordre d'investissement	527 543,86€
Opérations patrimoniales	99 508,81€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 998 243,43€
Excedent reporté d'investissement	769 954,09€

TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 600 440,67€
Immobilisations incorporelles	31 216,80€
Subventions d'équipement versées	79 374,16€
Immobilisations corporelles	1 432 416,25€
Immobilisation en cours	57 433,46€
Emprunts et dettes assimilées	150 826,32€
Total dépenses d'ordre d'investissement	202 294,55€
Opération patrimoniales	99 508,81€
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 953 561,54€

SECTION FONCTIONNEMENT 2024

TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	16 554 346,27€
Produit des services, du domaine et ventes diverses	123 786,44€
Impôts et taxes	3 105 601,00€
Fiscalité locale	11 297 143,77€
Dotations et participations	2 004 501,81€
Autres produits de gestion courante	23 313,25€
Totale recettes d'ordre de fonctionnement	102 785,74€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 657 132,01
Excedent reporté de fonctionnement	265 910,34€

TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	15 483 065,21€
Charges à caractère général	657 632,89€
Charges de personnel	425 168,26€
Atténuation de produits	7 324 340,00€
Autres charges de gestion courante	7 056 032,98€
Charges financières	17 613,96€
Charges exceptionnelles	1 098,16€
Dotation aux amortissements et aux provisions	1 177,96€
Total dépenses d'ordres de fonctionnement	428 035,05€
Virement vers l'investissement	
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 911 100,26€

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE 2024

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 933 567,79	16 426 567,23	20 360 135,02
	Recettes réalisées (1)	B	1 998 243,43	16 657 132,01	18 655 375,44
	Restes à réaliser	C	989 486,00	0,00	989 486,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 703 521,88	16 692 477,57	21 395 999,45
	Dépenses réalisées	E	1 953 561,54	15 911 100,26	17 864 661,80
	Restes à réaliser	F	1 725 163,52	0,00	1 725 163,52
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B — E	44 681,89	746 031,75	790 713,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	769 954,09	265 910,34	1 035 864,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	814 635,98	1 011 942,09	1 826 578,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	-735 677,52	0,00	-735 677,52
Résultat cumulé	Excédent	G + H + I	78 958,46	1 011 942,09	1 090 900,55

Les résultats de l'exécution du budget de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts en 2024 font ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 1 011 942,09 € ainsi qu'un excédent en section d'investissement de 814 635,98 €.



PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

	Date de naissance	Grade	Temps de travail	Service	Fonction
Isabelle GUILLAUME	28/03/1968	Attachée principale	ETP avec détachement de 15%	Administratif	Directrice Générale des services
Jean-Pierre GARIN	08/04/1960	Technicien principal 1 ^{ère} classe	ETP	Urbanisme	Instructeur du droit des sols
Stéphan GARDEL	29/03/1975	Activité accessoire	Temps partiel 3,5h/semaine	Administratif	Informaticien
Nathalie VINCENT	18/12/1967	Rédacteur Principal 2 ^e classe	ETP	Urbanisme	Instructeur du droit des sols
Corinne DENISE	08/08/1964	Adjoint administratif	ETP	Administratif	Collaboratrice de la DGS
Sandrine FORT TREHUDIC	01/12/1974	Attachée	ETP	Administratif	Chargée de missions
Marie TOROSANI	26/06/2001	Adjoint administratif	ETP	Urbanisme	Instructeur du droit des sols
Logan PAITREULT	03/01/1998	Rédacteur	ETP	Urbanisme	Instructeur du droit des sols
Isabelle PAYSANT	13/01/1967	Adjoint administratif	Temps partiel 14h/semaine	Administratif	Gestionnaire du matériel festif

En 2024, la Communauté de Communes a recruté deux nouveaux agents. Madame PAYSANT bénéficie d'une mise à disposition de 3 ans depuis le 18 janvier 2024 et Monsieur PAITREULT a été embauché en tant qu'instructeur le 2 avril 2024, pour anticiper le départ à la retraite de Monsieur GARIN.

2. La mutualisation au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

La mutualisation est le partage de ressources ou de charges, la mise en commun de moyens ou services, l'action en commun des différentes entités que sont l'EPCI, ses communes membres. Les dernières évolutions législatives permettent à la communauté de communes de se substituer aux communes, à un syndicat de communes ou mixte pour exercer la compétence (GEMAPI, assainissement, eau potable). La forme la plus aboutie de la mutualisation est le transfert de compétence, par lequel les communes, transfèrent à l'EPCI à fiscalité professionnelle unique l'ensemble des actions, moyens, charges, produits et prérogatives inhérents à une compétence.

La mutualisation porte aujourd'hui sur plusieurs points et revêt des formes diverses : services communs, mise à disposition partielle d'agents, matériels communs, fonds de concours. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, en accord avec les Communes, a mis en place à leur profit deux services communs.

Service d'instruction du droit des sols

Depuis 2005, ce service, géré par la CCVO3F, prend en charge, pour le compte des communes, l'instruction des dossiers de demandes au titre du droit des sols, compétence qui demeure communale. Les demandes sont reçues et pré-instruites par les communes, puis instruites par le service, avant retour aux communes, pour décision des Maires.

En 2024, le service comptait quatre agents (4 ETP) ; son budget en dépenses s'élève à la somme de 164 733.81 € ; il exerce son activité au profit de toutes les communes membres ; les coûts sont entièrement supportés par la CCVO3F. Depuis 2024, la commune de Méry-sur-Oise confie également ses dossiers d'instructions du sol à la CCVO3F

Le service traite annuellement plus d'un millier de demandes, dont la moitié de déclarations préalables et une centaine de permis de construire.

Sa mise en place a permis tout à la fois de réaliser des économies d'échelle, de développer l'expertise et d'offrir une solution organisationnelle aux communes, dont la plupart n'avaient pas la taille critique pour développer leur propre service.



	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
	Permis de construire		Déclaration préalable		Permis de démolir		Permis d'aménagement		Certificat d'urbanisme		TOTAL	
L'Isle-Adam	48	31	246	226	5	1	4	0	265	252	568	510
Parmain	14	21	97	95	2	1	0	0	85	89	198	206
Presles	23	22	93	136	3	2	5	1	104	113	228	274
Béthemont- la-Forêt	7	3	22	21	1	1	1	1	8	8	39	34
Villiers-Adam	5	7	34	24	1	2	4	3	24	36	68	72
Chauvry	0	1	7	5	0	0	0	1	5	6	12	13
Nerville-la-Forêt	0	3	9	14	0	0	0	0	14	12	23	29
Mériel	17	9	100	11	1	4	1	1	8		127	125
Méry sur Oise		7		74		4		0				85
TOTAL	114	101	671	706	13	15	15	7	513	516	1253	1348

Agents sur des postes administratifs

En 2024, l'équipe était composée de quatre agents, soit d'une Directrice Générale des Services à temps non complet, 85% d'un ETP (15% en détachement SIAPIA/SIAEP), d'un agent administratif à temps plein collaborateur de la DGS, d'une chargée de missions pour les affaires environnement (PCAET, CRTE, SDRIF, PLH) et d'une gestionnaire du matériel festif à temps partiel pour le prêt aux communes de la CCVO3F.



Matériels communs

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a, dès sa création, exprimé dans ses statuts sa volonté de procéder à l'acquisition ou à la mise en œuvre de matériels de voirie, de matériels d'entretien d'espaces verts, de bâtiments et de véhicules et de matériels de fêtes et cérémonies dont l'acquisition ou la mise en œuvre par l'intercommunalité présente un intérêt économique notable par rapport à des acquisitions ou mises en œuvre séparées.

Ces dispositions ont été concrétisées depuis 2006 par l'acquisition régulière de matériels de fêtes et cérémonies ; elles n'ont en revanche pas encore connu d'application concernant des matériels d'entretien, de voirie, bâtiments ou espaces verts.

Le parc de matériels communs fêtes et cérémonies, augmenté au fil des années et représente un investissement cumulé de 130 K€.

Il inclut du mobilier, des barnums, des tentes de réception, des tables et chaises, des barrières, 3 podiums, du matériel de sonorisation et divers petits matériels. Ce matériel est très utilisé par les communes.

Fonds de concours voirie

La CCVO3F, qui n'a pas à ce jour adopté une compétence optionnelle relative à la voirie d'intérêt communautaire, et néanmoins soucieuse d'aider les communes à financer leurs projets dans ce domaine important que sont la voirie, l'accessibilité et la sécurité, a mis en place une procédure d'attribution de fonds de concours qui permet d'aider les communes sans empiéter sur leurs politiques et leurs choix en cette matière.

La dotation annuelle à laquelle a prétendu chaque commune rurale correspond à un forfait déterminé par le Conseil Communautaire, en tenant compte notamment du critère démographique ; pour 2024, l'enveloppe s'élevait à la somme de 50.000,00 €.

Tableau de répartition 2024

Communes	Population	Montant 2024
Béthemont-la-Forêt	421	10 100,00 €
Chauvry	309	7 500,00 €
Nerville-la-Forêt	766	15 000,00 €
Villiers-Adam	881	17 400,00 €
TOTAL	2 377	50 000,00 €



Fonds berges de l'Oise

Ce fonds vise à participer au financement de projets d'aménagements ludique, pédagogiques et sportifs des bords de l'Oise

La Communauté de Communes propose aux villes de Parmain, L'Isle Adam, Mériel et Méry sur Oise de participer financièrement aux aménagements de leurs berges sur le même principe que le fonds de concours voirie.

Pour l'année 2024, les communes ont présentés des projets qui ont été aidés à la hauteur de 50%.

- Commune de **Mériel** : Projet : Aménagements d'espaces de détente aux bords de l'Oise.
- Commune de **Méry-sur-Oise** : Projet : Aménagement des berges de l'Oise sur un terrain actuellement occupé par un stationnement désorganisé et un espace promenade.
- Commune de **Parmain** : Projet : Création d'un chemin stabilisé pour sécuriser le passage des promeneurs quai des saules.
- Commune de **L'Isle-Adam** : Projet : Réaménagement du chemin de halage le long du chemin des restaurants par la plantation de nouvelles espèces d'arbres et d'arbustes.

Il a été attribué un fonds de concours comme suit ci-dessous :

Commune	Montant
Mériel	10 000 €
Méry-sur-Oise	22 360 €
Parmain	8 678,96 €
L'Isle-Adam	13 328 €



Groupements de commandes et d'achats

Dès sa création, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts s'est donné la possibilité d'agir en tant que groupement d'achat pour le compte des communes membres.

Les groupements de commandes, qui ne nécessitent pas la création d'une nouvelle personnalité morale, permettent aux acheteurs publics de coordonner et de regrouper leurs achats pour réaliser des économies d'échelle et aussi de choisir le ou les mêmes prestataires. Ils peuvent concerner tous les types de marchés.

Les groupements de commandes présentent essentiellement pour intérêts de réaliser des économies d'échelle et de simplifier les procédures administratives. A ce jour, deux marchés sont en cours.

3. Les actions mises en œuvre en 2024

Dans une perspective d'amélioration permanente, des axes spécifiques ont été travaillés :

Sécurité

Le projet vidéoprotection a été approuvé en juillet 2018 par le Bureau des Maires. Le déploiement s'est effectué tout au long de l'année 2020 et a pris fin au printemps 2021. Les bénéfices de la vidéoprotection se traduisent par une baisse des dépôts sauvages et des affaires judiciaires résolues. Tout au long de l'année 2024, la phase n°2 de la vidéoprotection a été déployée ainsi qu'un back Bone pour sécuriser le système des caméras et réaliser un raccordement au centre de supervision départemental du val d'Oise. Il a été ajouté 101 caméras supplémentaires sur le territoire toutes prises en charge par la CCVO3F grâce aux 80% de subventions répartis entre l'Etat, la Région Ile de France et le Conseil Départemental du Val d'Oise. Le déploiement de ces caméras supplémentaires doit être achevés en 2025.



Développement économique et tourisme

Développement économique

La création d'emplois au niveau local est un enjeu primordial pour permettre un développement localisé sur notre périmètre. À ce titre l'aménagement de la zone de la Vauvalaise à Méry-sur-Oise dans la continuité de de la ZAE des Epinaux à Frépillon. Ce projet est une véritable opportunité économique et politique pour notre territoire qui demande de travailler avec les collectivités voisines et les services de l'Etat.

Durant l'année 2024, deux rencontres ont eu lieu avec les services de l'Etat, du département et de l'agglomération voisine (CAVP) pour étudier l'amélioration de l'accès au ZAE Vauvalaise et les Epinaux.

Pour avancer sur ce sujet, il a été décidé que la CCVO3F organiserait une étude de faisabilité.

Tourisme

La CCVO3F a instauré la taxe de séjour sur son territoire et attribué la recette perçue à l'Office de Tourisme pour un montant de 130 937 € ce qui représente 16 895 nuitées (hors plateforme de réservation) sur le territoire. 28 hébergeurs (1 Chauvry, 11 L'Isle-Adam, 3 Méry-sur-Oise, 2 Nerville-la-Forêt, 5 Parmain et 3 Presles) proposent 85 hébergements recensés sur la plateforme Airbnb dont 31 en résidences principales, 34 en résidences secondaires dont 9 en meublés de tourisme dédiés et 20 en chambres chez l'habitant.

La communauté de communes a délégué la gestion de l'office de tourisme à l'association Destination tourisme L'Isle Adam, la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts. Pour son bon fonctionnement la CCVO3F a versé 225 000,00€ de subvention à l'association, dont la dernière assemblée générale s'est tenue le 24 avril 2024.

Environnement et Mobilités

Dépôts sauvages

La CCVO3F a inscrit au budget un montant conséquent pour l'enlèvement des dépôts sauvages. La CCVO3F a ainsi fait enlever 93,62 tonnes (rappel 2021 : 139,46 tonnes) pour un montant de 30 860,81€ (rappel 2021 : 44 231,22 €). La diminution des dépôts sauvages se poursuit, la CCVO3F a fait une économie de 14 500 € en 2024 par rapport à 2023.

Tags

Dans le même esprit que l'enlèvement des dépôts sauvages, la CCVO3F nettoie les graffitis sur les bâtiments publics ainsi que sur le mobilier urbain.

En 2024, 92 tags, contre 34 en 2021, ont été effacés pour une somme totale de 14 078.40 € (2022 : 8 991,60 €). Il a été constaté que les graffitis occupaient des surfaces de plus en plus importantes.

L'enlèvement des nids de frelons

La Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a décidé de proposer en 2021, un système de prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques grâce à l'intervention d'un professionnel conventionné.

Sur l'ensemble du territoire en 2024, la CCVO3F a fait détruire 96 nids de frelons asiatiques contre 116 en 2023 que ce soit chez des particuliers ou sur le domaine public pour un montant de 12 420,00 € (2023 : 9 495 €).

En raison des températures élevées à l'automne, l'enlèvement des nids s'est effectué jusqu'à la fin octobre.





Partenariat de gestion des forêts

La CCVO3F a signé le 29 avril 2024 une convention de partenariat (ONF, conseil départemental) pour la gestion des 3 forêts domaniales du Val d'Oise.

La Communauté de Communes s'engage à soutenir financièrement l'ONF pour la réalisation de l'entretien des 3 forêts, de la communication à destination de la population.

Bornes électriques

La mise en service de la seconde phase des bornes a eu lieu à l'hiver 2024. Dix bornes complémentaires ont été installées sur les villes de Méry-sur-Oise, Parmain, Mériel, Villiers-Adam, Nerville-la-Forêt et L'Isle-Adam. Le territoire comptabilise à ce jour 16 bornes.

Transport à la demande

En 2023, la CCVO3F a mis en place un transport à la demande pour se rendre à des rendez-vous médicaux, dans les supermarchés et marchés. Le service en porte à porte est accessible du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Les déplacements s'effectuent sur l'ensemble du

département du Val d'Oise pour les soins médicaux et les pôles administratifs (mairies, tribunal, préfecture, pôle emploi...) et sur le territoire de la CCVO3F pour les centres commerciaux, marchés et les activités sociales (associations, bibliothèques, médiathèques, cinéma...). Ce service a remporté un vif succès auprès de 365 inscrits et a réalisé 7 951 transports répartis de la manière suivante : 60% de déplacements médicaux, 30% de trajets vers les centres commerciaux et marchés et 10% pour les autres activités (démarches administratives, visites aux proches...) pour un coût total 2024 de 118 860,00€.

Depuis le printemps 2024, la CCVO3F propose aux personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant) un transport à la demande répondant aux mêmes critères que les bénéficiaires mobiles.

Plan vélo intercommunal

A l'automne 2024, les subventions de la Région Ile de France et du Conseil Départemental du Val d'Oise pour la phase 1 du plan vélo ont été notifiées à la hauteur de 75% du projet. Les trois premières seront réalisées entre décembre 2024 et premier semestre 2025.

Culture-Sport-Communication

Matériel festif

En fin d'année 2024, la Communauté de communes a recruté un gestionnaire du matériel festif, elle est très attentive à l'état du matériel et s'occupe des réparations et remplacements des tables, des chaises et des vit-abris défectueux.

Communication

Le Mag de la CCVO3F est distribué de façon régulière. En 2024, trois numéros relatant les activités de la CCVO3F ont été distribués.

Sport-Culture-Evénement

Les Olympiades organisées avec les 9 communes de la CCVO3F ont demandé un budget de 10 000€ et la communauté de communes a reçu du conseil départemental du Val d'Oise une subvention de 4 000€.

La Fête de la campagne qui était prise totalement en charge financièrement par la CCVO3F a perçu 26 000€

Les Toiles dans les Etoiles

Le Festival de films « Les Toiles dans les Etoiles », organisé par l'Office de Tourisme Intercommunal, s'est tenu du 24 au 31 août 2024 à Parmain, Méry-sur-Oise, Mériel et Presles, les éditions de Villiers-Adam et de L'Isle-Adam ayant été annulées en raison des conditions météo.

- Samedi 24 août à Parmain : Tempête
- Mardi 27 août à Méry-sur-Oise : Eddy The Eagle
- Mercredi 28 août à Presles : Les 3 Mousquetaires d'Artagnan
- Jeudi 29 août à Mériel : Samouraï Academy
- Vendredi 30 août à Villiers-Adam : Le livre de la jungle
- Samedi 31 août à L'Isle-Adam : l'Ascension

Les Olympiades

Le dimanche 2 juin 2024, la CCVO3F a organisé « Les Olympiade intercommunales » au stade de L'Isle-Adam. Chaque commune était représentée par une équipe intergénérationnelle qui a participé à plusieurs épreuves physiques et culturelles.

La fête de la campagne

Pour la première fois, la CCVO3F a financé en totalité la fête de la campagne qui s'est déroulé le dimanche 13 octobre 2024 à l'Abbaye du Val à Mériel.

Le budget attribué à l'association la Fête de la campagne s'est élevé à la somme de 26 000,00€

Enfance

Participation au SIPIAP (piscine intercommunale)

Depuis 2023, la communauté de Communes soutient le SIPIAP (piscine intercommunale de L'Isle-Adam-Parmain) en contrepartie de l'ouverture de créneaux au profit des élèves des communes membres, à un prix avantageux. Les Maires des communes et les enseignants des écoles du territoire sont très favorables au maintien de cette activité scolaire obligatoire pour les élèves de niveau CE2 et CM2. En 2024, la subvention versée au SIPIA s'élevait à la somme de 300 000 €.

Petite Enfance

La CCVO3F a mis en place un partenariat avec l'IFAC en ouvrant une fois par semaine un relais Petite Enfance (RPE) pour venir en aide aux jeunes parents, pour trouver un mode de garde, mais aussi aux assistantes maternelles sur leur volet administratif (contrat, paye...) ainsi que des jardins d'enfants afin de sortir les assistantes maternelles de leur isolement et permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités pour les communes de Presles, Nerville-la-Forêt, Méry-sur-Oise et Mériel.





Pour les communes de Villiers-Adam, l'intercommunalité a choisi l'ouverture d'un Lieu Accueil Enfants Parents en raison du faible nombre d'assistantes maternelles.

Ces structures ont accueilli parents, enfants et assistantes maternelles et donnent satisfaction à l'ensemble des publics et plus particulièrement aux assistantes maternelles des communes. Le budget total en 2024 s'élevait à la somme de 43 902€

Ce partenariat doit être étendu à Parmain et L'Isle-Adam en 2025.

Habitat et Syndicats

Aires d'Accueil des Gens du Voyage

Au cours de cette année 2024, la CCVO3F a poursuivi la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dédiée à la mise en œuvre des terrains familiaux locatifs cette étude complexe permet une analyse fine des besoins des familles sédentaires sur notre territoire.

Durant l'année 2024 :

- le 9 février, une réunion est organisée pour définir la méthodologie de la MOUS avec l'ensemble des partenaires (communes, gendarmerie, services de l'Etat)
- le bureau d'étude a exposé un diagnostic sur la présence des gens du voyage sur le territoire le 14 juin 2024,
- lors d'un COPIL le 27 septembre, le cabinet en charge de la MOUS, a présenté le diagnostic social et environnemental, à savoir une analyse des ménages (qui, combien dans les familles et leurs besoins).
- le 22 novembre, les membres du comité de pilotage ont réfléchi aux orientations stratégiques pour répondre au SDAHGV.

En 2025, la réflexion portera sur le foncier afin de répondre aux obligations du SDAHGV.

Syndicats

Durant 2024, la communauté de communes a effectué une étude de transfert de la compétence eau assainissement. La compétence « eau » ne soulevait aucun questionnement du fait que chaque collectivité adhère à un syndicat supra-communautaire. En revanche l'assainissement a été examiné plus précisément car deux communes sont encore autonomes et les villes de Parmain et L'Isle-Adam adhèrent à un syndicat infra communautaire.

Au cours de l'année 2024, le transfert de compétence était encore obligatoire. La commune de Champagne-sur-Oise a montré son intérêt d'adhérer au SIAPIA qui par cette opération, deviendrait supra communautaire et les villes de Presles et Nerville-la-Forêt en feraient de même pour des raisons de commodités (services communaux moins chargés, savoir-faire au SIAPIA...).

Programme Local de l'Habitat et SDRIF

L'étude s'est poursuivie en respectant le calendrier initial. En juin 2024, à la suite de plusieurs ateliers de travail, la Communauté de Communes a adopté la Convention Intercommunale d'Attribution et le Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et de l'Information des demandeurs.

En décembre 2024, le conseil communautaire a adopté l'arrêt 1 du PLH.

De plus, dans le cadre des Contrats de Mixité Sociale, notre communauté de communes est partenaire des communes de Méry-sur-Oise, Parmain et Mériel.

Le SDRIF-e a été arrêté le 16 janvier 2024, ce schéma, très complexe à mettre en place, ne permet plus aux communes de construire comme elles le souhaitent car un nombre important de parcelles est devenu « zéro artificialisation » ce qui engendre des difficultés pour le respect de la loi SRU.



ORIENTATIONS ET ACTIONS ENVISAGÉES

En 2025, des dossiers en cours sont à poursuivre, tels que :

- Le développement économique avec des études de faisabilité sur un projet de zone d'activité à Méry-sur-Oise,
- Le lancement de certaines actions du PCAET et notamment le déploiement de la phase III des bornes électriques, la phase 2 du plan vélo sur le territoire de la CCVO3F, la mise en place de France Rénov,
- La mutualisation de la cybersécurité des réseaux informatiques,
- La reprise des Relais Petite Enfance (RPE) de Parmain et L'Isle Adam et l'étude d'un LAEP sur le territoire,
- Un projet d'agrandissement des locaux de l'intercommunalité,
- La mise en œuvre d'un projet d'amélioration de l'accès aux soins (dit fonds santé),
- La poursuite du dossier de protection de la forêt de L'Isle Adam,
- La poursuite de l'étude sur l'accueil des gens du voyage,
- La création de nouvelles opportunités de mutualisations de moyens et de services,
- La création de nouvelles commandes groupées,
- L'organisation de la fête des jeux en bois en février 2025, d'un nouveau run and bike le 18 mai 2025 et d'une nouvelle édition des Toiles dans les Etoiles à la fin du mois d'août.

Il est également envisagé de réfléchir à fêter les 20 ans de la création de la CCVO3F.



Merci à tous les élus intercommunaux et communaux, aux agents de la CCVO3F et ceux de nos villes qui s'investissent pour faire de notre Communauté de communes un territoire sûr, animé, harmonieux, respectueux de la nature et prospère.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 095-249500455-20250627-20250607-DE

